AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis-Abéba, Éthiopie. Boîte Postale : 3243 Tél. : (251-11) 5513 822 Télécopie : (251-11) 5519 321
Courriel : situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
1123E RÉUNION

30 NOVEMBER 2022
ADDIS-ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/BN.1123 (2022)

NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE AU SOUDAN DU SUD

NOTE D'INFORMATION SUR LA SITUATION POLITIQUE ET SÉCURITAIRE AU SOUDAN DU SUD

I. INTRODUCTION

1. La présente note d'information sur la situation politique et sécuritaire au Soudan du Sud couvre la période qui s'est écoulée depuis la dernière réunion du Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) sur le Soudan du Sud, tenue le 11 juillet 2022. La note met à jour les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord de paix revitalisé de 2018 sur la résolution du conflit en République du Soudan du Sud (R-ARCSS), et de la Feuille de route sur les questions en suspens dans le R-ARCSS. Elle porte également sur les engagements de la Commission de l'UA en tant que principal garant du R-ARCSS, et sur les relations avec les partenaires, notamment l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), les Nations unies (ONU) et la Troïka. Elle couvre le rôle joué par les autres organes de l'UA dans la promotion du processus de paix au Soudan du Sud.

II. SITUATION POLITIQUE

2. Le paysage politique du Soudan du Sud a continué d'être dominé par la mise en œuvre du R-ARCSS, dont les éléments essentiels sont restés solides au cours de la période considérée. Le cessez-le-feu a été largement respecté, malgré des poches de violence intercommunautaire, et les institutions de gouvernance transitoire ont conservé leur souplesse fonctionnelle. Toutefois, reconnaissant que la transition politique touchait à sa fin en février 2023 et que de nombreuses dispositions de l'Accord de paix n'avaient pas été respectées, les parties ont convenu le 4 août 2022 d'une feuille de route sur les questions en suspens et ont prolongé la période de transition de 24 mois afin de mener à bien les tâches restantes. La feuille de route a révisé les points de référence et le calendrier jusqu'en février 2025, et a envisagé la tenue d'élections générales en décembre 2024.

3. La feuille de route a été approuvée par le Conseil des ministres, ainsi que par l'organe de suivi du R-ARCSS, à savoir la Commission mixte reconstituée de suivi et d'évaluation (RJMEC). Elle a ouvert la voie au lancement des principales tâches en suspens. Il s'agissait principalement de l'unification, de la promotion et du redéploiement des forces unifiées nécessaires (NUF), ainsi que de la rédaction de textes législatifs sur la constitution permanente et les processus électoraux. Les parties se sont également engagées à remédier à l'insuffisance des financements, aux déficits de volonté politique et de confiance, ainsi qu'aux lacunes en matière de capacités, qui sont autant de facteurs responsables des retards dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

4. Ces développements ont été salués par la Commission de l'Union africaine car ils représentent un consensus entre les parties sur un processus approprié au niveau national. La Commission de l'Union africaine a également reconnu les appréhensions des partenaires quant à l'acceptation globale de la prolongation de la période de transition, en particulier en ce qui concerne les préoccupations relatives à la non-inclusion dans le dialogue, ce qui a conduit à la prolongation. Certaines circonscriptions nationales, qui ont également désapprouvé le fait que la période transitoire ne se termine pas en février 2022, se sont également inquiétées de la capacité du gouvernement à mettre en œuvre les nombreuses tâches en 24 mois seulement, alors qu'il n'a pas pu le faire en près de trois ans.

5. Néanmoins, la Commission de l'UA reste attachée à la mise en œuvre du R-ARCSS et de la feuille de route comme seules alternatives pour la paix au Soudan du Sud. Elle est encouragée par le consensus apparent, en particulier entre les principaux acteurs de l'accord - le SPLM-au gouvernement (IG) et le SPLM-dans l'opposition (SPLM-IO) - sur la feuille de route. Si les jeux politiques ont été évidents ces derniers mois avec le renvoi du Dr Riek Machar, premier vice-Président du SPLM-IO, et de M. Pagan Amum, leader du Real-SPLM, hors de la faction principale du SPLM dirigée par le Président Salva Kiir, cette évolution n'a pas semblé affecter les engagements pris dans le cadre de la feuille de route. Les deux présumés dirigeants licenciés continuent de se considérer comme faisant partie de la famille du SPLM, sans qu'aucune aile particulière ne puisse exercer un droit de licenciement tant que l'Accord d'Arusha de 2014 sur la réunification du SPLM n'a pas été réalisé.

6. Au moment de la rédaction du présent rapport, des plans ont été avancés pour une coordination conjointe SPLM-IG/SPLM-IO de la promotion des troupes afin de conclure la dernière phase I de la formation de l'armée unifiée. Le consensus entre les deux principales parties sur d'autres questions cruciales a également motivé les autres parties quant à la viabilité de la feuille de route. Les sujets abordés comprenaient la crise politique dans les États de l'Équatoria occidental, de Warrap et du Haut-Nil, et les affrontements tribaux dans la région d'Abyei, ainsi qu'une perspective commune sur les catastrophes humanitaires provoquées par le climat, en particulier les inondations et la sécheresse dans sept des dix États du Soudan du Sud.

7. La détermination d'un futur processus électoral est également à l'ordre du jour, l'enthousiasme étant manifestement élevé par rapport à l'élan actuel, malgré les flambées de violence actuelles.

III. SITUATION SÉCURITAIRE

8. Même si les violences intercommunautaires ont continué à marquer le paysage sécuritaire du Soudan du Sud au cours de la période considérée, elles n'ont pas menacé de démanteler le pays. Néanmoins, les affrontements ont illustré l'urgence de mettre en œuvre la feuille de route, car le cycle des affrontements et des meurtres par vengeance pourrait être résolu et la sécurité rétablie avec l'achèvement final des forces armées nationales unifiées.

9. Les plus graves de ces problèmes de sécurité étaient les combats internes au parti entre le principal SPLM de l'opposition et ses factions dissidentes Kitgwang et Agwelek dans les États du Haut-Nil, de Jonglei et de l'Unité. Dans le Haut-Nil, les civils affectés ont fui vers le site de l'ONU pour la protection des civils à Malakal, la capitale de l'État, exacerbant la situation humanitaire déjà grave. Des tensions similaires ont été vécues en Équatoria occidental, où des conflits entre les dirigeants ont paralysé le travail du gouvernement de l'État. Dans l'État d'Unity, d'autres combats liés à la politique ont conduit à des exécutions extrajudiciaires.

10. Les affrontements plus que violents entre les communautés tribales Twic Dinka de l'État de Warrap au Soudan du Sud et les Dinka Ngok d'Abyei, qui ont fait des victimes, restent une source de préoccupation. En réponse, S.E. le Président Salva Kiir a établi des comités d'enquête sur les combats. Le gouvernement ougandais a également facilité les impasses entre les deux communautés Dinka, notamment en ce qui concerne le respect de l'Accord de Khartoum, que les deux parties avaient signé précédemment. Les dirigeants du Soudan du

Sud ont demandé à la Commission de l'UA de réactiver le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA pour le Soudan et le Soudan du Sud (AUHIP) et le Comité mixte de surveillance d'Abyei (AJOC) afin d'aider à gérer la situation à Abyei.

IV. ÉTAT GÉNÉRAL DE LA MISE EN ŒUVRE DU R-ARCSS ET DE LA FEUILLE DE ROUTE

11. La Commission de l'UA, conformément à la décision du CPS, a continué à apporter son soutien à la mise en œuvre du R-ARCSS et de la feuille de route. L'état actuel de la mise en œuvre du R-ARCSS est présenté ci-après :

12. En ce qui concerne la formation des **institutions de gouvernance** (Chapitre I), des progrès ont été enregistrés dans plusieurs domaines. Il s'agit notamment de l'accord sur la feuille de route, le 4 août 2022, approuvé à l'unanimité par le Conseil des États le 5 août 2022 et par le RJMEC le 1er septembre 2022. Cependant, la feuille de route doit encore être ratifiée par le Parlement.

13. La mise en œuvre s'est néanmoins poursuivie avec la ratification par le Parlement du projet de loi sur les partis politiques, du projet de loi sur l'audit du Soudan du Sud et du projet de loi sur la gestion des finances publiques et la responsabilité. Les tâches en suspens comprennent la promulgation de la loi sur le pétrole, de la loi sur la gestion des revenus pétroliers, de la loi sur les banques, de la loi sur la lutte contre la corruption et des lois sur le revenu national, entre autres. Le Comité de réforme judiciaire, composé de juges provenant de la région de l'IGAD, a été créé. La reconstitution du Conseil des partis politiques, ainsi que la promulgation de projets de loi sur la sécurité, étaient également en suspens.

14. Le projet de loi sur le processus d'élaboration de la Constitution a été adopté et se trouve entre les mains du Président pour approbation. Le projet de loi électorale nationale est toujours en suspens. Cependant, le CPS a pris l'initiative d'ordonner une évaluation trilatérale UA/ONU/IGAD des besoins du Soudan du Sud en matière d'élaboration de la Constitution et d'élections, d'élaborer une stratégie de soutien en attente pour le Soudan du Sud et d'ordonner la création d'un groupe de travail trilatéral, dans ce domaine.

15. En ce qui concerne **le cessez-le-feu permanent et les dispositions transitoires de sécurité** (Chapitre II), les signataires ont continué à respecter le cessez-le-feu. L'impasse concernant la structure de commandement et de contrôle des services armés a été résolue, ouvrant ainsi la voie à la promotion en cours des services armés. Au total, 27 000 soldats du NUF ont été promus jusqu'à présent dans le cadre de la phase I. La promotion de 20 000 soldats à Bhar El Ghazal et dans le Haut Nil était prévue pour début novembre 2022. Le gouvernement s'est efforcé de relever les défis logistiques tels que le manque d'uniformes et de nourriture.

16. La **situation humanitaire** (Chapitre III) a continué à se détériorer, gravement affectée par un financement limité, une faible production agricole, des hausses de prix mondiales qui ont entraîné une augmentation des prix des carburants et des services. Le ralentissement économique a également perturbé les moyens de subsistance. Les Nations unies ont estimé que 8,3 millions de personnes, sur les 12 millions d'habitants que compte le Soudan du Sud, avaient besoin d'une aide alimentaire. Il est également à craindre qu'environ 7,7 millions de personnes soient confrontées à une insécurité alimentaire aiguë pendant la période creuse d'avril à juillet 2023, tandis que 1,4 million d'enfants souffriront de malnutrition. Il faut

également noter une augmentation des déplacements de population. Selon les rapports, ces tendances sont dues non seulement aux conflits intercommunautaires, mais aussi à la sécheresse et aux inondations. Des inquiétudes ont été exprimées quant au niveau élevé d'inondation possible d'États entiers en 2023, comme dans l'État d'Unity, si les inondations, qui durent depuis quatre ans, se poursuivent. L'accès aux sites et aux personnes touchées a été difficile en raison des routes impraticables, des pistes d'atterrissage inondées et de l'insécurité. L'ONU a redésigné plusieurs sites de protection des civils comme étant des camps de déplacés internes et les a confiés au gouvernement, qui s'efforce actuellement de répondre aux besoins requis. En outre, environ 2 millions de Sud-Soudanais se sont réfugiés en Éthiopie, au Kenya, au Soudan et en Ouganda. Bien qu'il y ait eu quelques retours en 2022, la plupart d'entre eux sont repartis dans ces pays car ils avaient perdu leurs maisons et les moyens de subsistance ne pouvaient pas être reconstruits.

17. S'agissant de la **gestion économique et financière** (Chapitre IV), le Soudan du Sud a achevé le paiement de $ÉU3, 03 milliards au Soudan, convenu dans le cadre des arrangements financiers transitoires négociés en 2011. Le ministère du Pétrole du Soudan du Sud a commencé à effectuer des audits environnementaux des champs pétroliers au cours de la période considérée. La Stratégie nationale de développement a également été élaborée pour renforcer la gouvernance. Le gouvernement a augmenté les salaires des fonctionnaires, mais a continué à se débattre avec les paiements. À la suite des améliorations apportées aux réformes macroéconomiques, le gouvernement a reçu d'importantes subventions de la Banque mondiale et du FMI. Cependant, les indices microéconomiques étaient moins prometteurs, comme en témoignent les niveaux élevés de pauvreté, les prix des denrées alimentaires et des services. Le R-TNLA a adopté un budget 2022/23 de 1,4 trillion SSP avec un déficit de 560 milliards SSP. Le nouveau budget comporte un volet d'augmentation des salaires des fonctionnaires ainsi que le financement du R-ARCSS.

18. En ce qui concerne **la justice transitionnelle, la responsabilité, la réconciliation et l'apaisement** (Chapitre V), le ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles a mené des consultations publiques pour recueillir des avis afin de soutenir la rédaction de la loi sur la création de la Commission pour la vérité, la réconciliation et l'apaisement. Le Bureau du conseiller juridique de la Commission de l'UA et le ministère de la Justice et des Affaires constitutionnelles ont poursuivi leurs consultations sur les dispositions à prendre pour déployer une équipe technique à Juba afin d'examiner la feuille de route relative à la Cour hybride du Soudan du Sud. L'Autorité de compensation et de réparation (CRA) n'est pas encore opérationnelle.

19. En ce qui concerne le **processus d'élaboration de la Constitution permanente** (Chapitre VI), le projet de loi sur l'élaboration de la Constitution permanente (2022) a été déposé au Parlement et renvoyé pour examen à la sous-commission spécialisée sur la justice. Les progrès à cet égard ont été affectés par le boycott des séances du Parlement par le SPLM-IO au sujet du projet de loi sur les partis politiques.

V. <u>RECOMMANDATIONS :</u>

i. ***Féliciter*** S.E. le Président Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud, pour la poursuite du dialogue politique dans la mise en œuvre des processus de paix au Soudan du Sud et l'encourager à poursuivre dans cette voie en respectant la lettre et l'esprit et en accueillant toutes les parties prenantes politiques ;

ii. ***Féliciter également*** le Président et les autres parties et acteurs de l'Accord de paix revitalisé de 2018 pour leur dévouement à la conclusion de l'Accord ; les applaudir pour avoir établi une feuille de route sur les questions en suspens dans l'Accord de paix ; et les exhorter à mettre fin à la période de transition prolongée en février 2025, en poursuivant les tâches avec les ressources requises et une volonté inébranlable ;

iii. ***Demander*** au gouvernement et aux parties d'accélérer la reconstitution de toutes les commissions et institutions nationales et locales prévues dans la feuille de route sur les questions en suspens, afin d'atteindre les objectifs finaux, à savoir la conduite des processus constitutionnel et électoral d'ici décembre 2024, et la gouvernance démocratique en février 2025 ;

iv. ***Encourager l***e gouvernement à explorer toutes les voies possibles pour fournir les ressources nécessaires, y compris les fonds et la nourriture, pour achever la promotion restante des forces pour les Forces unifiées nécessaires ainsi que pour les déployer ;

v. ***Encourager*** le RTGoNU, en collaboration avec la Commission de l'UA et d'autres institutions essentielles, notamment la Banque africaine de développement, l'Agence de développement de l'UA-NEPAD, à trouver des moyens pratiques de mobiliser une aide humanitaire complémentaire à celle actuellement fournie par les Nations unies et d'autres partenaires internationaux ;

vi. ***Demander*** à la Commission de l'UA, conformément à la décision du 15e Sommet humanitaire extraordinaire de l'UA et de la Conférence des donateurs tenue à Malabo, en Guinée équatoriale, le 27 mai 2022, d'explorer la possibilité d'accéder au Fonds spécial du projet d'annonces de contributions, afin de contribuer à répondre aux besoins humanitaires au Soudan du Sud ;

vii. ***Exprimer sa gratitude*** à la Communauté de Rome Sant'Egidio pour sa facilitation inlassable des pourparlers de paix entre les parties prenantes sud-soudanaises afin de sortir de l'impasse dans laquelle elles se trouvent ;

viii. ***Exhorter*** le Comité ad hoc de haut niveau de l'UA pour le Soudan du Sud (C5) à tenir la promesse d'entreprendre une visite de solidarité au Soudan du Sud pour soutenir le processus de paix, en soulignant son rôle important dans ce processus, comme le prévoit l'Accord de paix de 2018 ; et, à cet égard, ***demander*** également au Groupe des Sages de l'UA d'effectuer une visite similaire au Soudan du Sud et d'en informer le CPS par la suite ;

ix. ***Souligner*** l'importance des programmes de consolidation de la paix et ceux de développement et de reconstruction post-conflit pour parvenir à une paix et une stabilité durables au Soudan du Sud et, à cet égard, ***réitérer*** la demande faite au Centre RDPC de l'Union africaine d'accorder la priorité au Soudan du Sud parmi ses domaines de travail ;

x. ***Réitérer*** la décision adoptée par le Communiqué [PSC/PR/COMM.1(CMXVII)] lors de sa 917e réunion tenue le 9 avril 2020 ; et à cet égard, demander au Département des Affaires politiques, de la Paix et de la Sécurité de l'UA de conclure les arrangements

en vue de l'exercice d'évaluation des besoins post-conflit pour le Soudan du Sud, conjointement avec le Secrétariat de l'IGAD ;

xi. ***Effectuer*** une visite de solidarité au Soudan du Sud à l'occasion du troisième anniversaire de la formation du gouvernement de transition, le 22 février 2023, afin d'encourager le pays à poursuivre la tâche prévue dans la feuille de route de 2022 sur les questions en suspens, et à conclure la transition politique le 22 février 2025 ;

xii. ***Décider*** de rester activement saisi de la question.